



Municipalité du Village de Roxton Falls

26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2025

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2025. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 1^{er} juin 2026. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2025 complet, seront disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2025 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en séance publique le 1^{er} juin 2026, de même que le document intitulé « *Rapport financier 2025 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre 2025* ».

Rapport financier 2025 : présentation des données non consolidées

(données de la municipalité seulement, sans inclure les données relatives aux régies intermunicipales)

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, avec un budget adopté et équilibré au montant de 2 009 000 \$, l'exercice financier s'est terminé avec un surplus de fonctionnement de 227 328 \$. Ce surplus est notamment attribuable à la hausse des revenus relatifs aux droits de mutations immobilières, pour un montant de 220 000 \$.

L'excédent de fonctionnement non affecté, se situe quant à lui à un montant de 229 303 \$.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement affecté, qui totalise un montant de 185 667 \$ et il est constitué des sommes provenant des produits de la vente des terrains des rues des Pins et des Lilas.

Les réserves financières totalisant 167 777 \$, comprennent les 3 objets suivants :

- 57 537 \$: Réserve financière pour la vidange des étangs
- 95 740 \$: Solde disponible du Fonds de roulement *
- 14 500 \$: Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

*Le fonds de roulement (initialement d'un montant de 175 000 \$) est créé par la municipalité dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence.

Les immobilisations réalisées en 2025, totalisant 155 068 \$, se détaillent comme suit :

- Administration générale : achat équipement informatique et adoucisseur d'eau (10 981 \$)
- Transport routier : travaux d'asphaltage et d'aménagement des rues des Pins et des Lilas (144 087 \$)

Dette à long terme

Pour ce qui est de la dette à long terme, une somme de 118 000 \$ a été affectée à son remboursement (dont 46 044 \$ payé par le Gouvernement du Québec) et aucune nouvelle dette n'a été contractée. La dette à long terme nette se situe donc, au 31 décembre 2025, à un montant de 711 800 \$, dont 99 542 \$ est à la charge du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une subvention accordée pour la réfection de la rue de la Rivière en 2017.

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici le traitement reçu par les élus municipaux en 2025. À la municipalité, j'ai reçu en 2025 en tant que maire, pour la période d'octobre à décembre, un montant de 6 720 \$, dont 4 480 \$ à titre de salaire et 2 240 \$ en allocation de dépenses. À titre de conseiller, pour la période de janvier à septembre, le salaire versé est de 3 530 \$ et l'allocation de dépenses est de 1 766 \$. Les conseillers ont quant à eux un traitement annuel de 7 064 \$, soit 4 709 \$ en salaire et 2 355 \$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour l' élu municipal qui siège à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, est d'un montant annuel de 823 \$ en salaire et 411 \$ en allocation de dépenses, pour l'année 2025 (poste occupé par Daniel Roy de janvier à septembre et par Jonathan Bédard d'octobre à décembre 2025).

À la MRC, à titre de maire, j'ai reçu 721 \$ en salaire et 360 \$ en allocation de dépenses en 2025 pour la période d'octobre à décembre 2025. Pour ce qui est de la période de janvier à décembre 2025, M. Jean-Marie Laplante, qui cumulait le poste de maire et de préfet, a reçu un montant de 24 618 \$ à titre de salaire et 11 334 \$ en allocation de dépenses. Il a aussi reçu un salaire de maire de la municipalité pour la même période, pour un montant de 13 440 \$ et une allocation de dépenses de 6 720 \$.

Pierre Larivière, Maire